



Saint-Sulpice Saint-Sulpice, ce 25 juin 2014

Marie-Josée Harvey, coordonnatrice
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Re : Dépôt de documents suite à l'audition du mémoire présenté par la
Municipalité de Saint-Sulpice le 10 juin 2014.

Chers membres de la commission.

Pour faire suite à la présentation orale et au dépôt de notre mémoire, vous nous avez demandé de compléter certains éléments de notre présentation. Il nous fait donc plaisir de souscrire à vos demandes et nous vous prions de bien vouloir recevoir nos arguments supplémentaires et nos documents joints en annexe.

Pour résumer très rapidement notre position, nous avons expliqué que notre Municipalité possède une caractéristique des plus importante et essentielle à comprendre qui justifie sa position finale, dont voici un extrait : « ..., la Municipalité s'oppose à tout développement pétrolier sur son territoire et à toutes activités d'exploration, d'extraction ou de traitement.

*Compte tenu de la présence de nos eaux de source qui fournit à nos citoyens l'eau potable et la présence de zones présentant une vulnérabilité à la contamination des eaux souterraines (annexe 1), nous appuyions le moratoire décrété par le gouvernement du Québec et nous nous opposons et refusons **de façon catégorique et énergique à toute activité** de l'industrie pétrolière sur le territoire de la municipalité de Saint-Sulpice.*

Et dans l'intervalle, notre Municipalité demande qu'un moratoire total et complet soit maintenu. »

Cette caractéristique touche la protection de nos eaux car celles-ci sont situées sur un corridor très étroit qui empêche pratiquement toute exploitation pétrolière de quelque nature qu'elle soit. En effet, notre municipalité s'étend sur une longueur de 12 kms et bande entre A-40 et le fleuve dans sa partie ouest (du village) de 2 kms et dans sa partie est (entre le village et Lavaltrie) de 3,5 kms.

.../2

/2

Quelles sont ces eaux?

Sur toute sa longueur, Saint-Sulpice est borné au sud par le majestueux fleuve Saint-Laurent, patrimoine national. Il me semble que, dans notre mémoire, nous aurions dû insister davantage, comme nous l'avons fait oralement devant la commission, sur la présence du fleuve et les dangers potentiels de le contaminer. Il est absolument hors de question que les compagnies pétrolières viennent y puiser leur alimentation en eau pour l'exploitation des gaz de schistes. D'autre part, notre municipalité est bornée au nord par deux zones ou nappes d'eau souterraines. Selon une étude qui a été faite, ces zones représentent une vulnérabilité modérée ou élevée.

Nous avons produit en annexe 1 de notre mémoire une carte en noir et blanc de ces zones. Vous nous avez demandé de produire la carte couleur. Elle est donc annexée avec le présent document qui complète notre mémoire sur ce point.

Afin de bien démontrer qu'il ne peut y avoir aucun forage ou exploitation des gaz de schistes sur notre territoire, nous produisons en complément à cette annexe un document de deux (2) pages qui donnent les explications sur ces deux zones. Sur la photo couleur on indique très clairement que toutes les eaux d'écoulement partent de l'autoroute 40, soit la limite nord de notre municipalité pour descendre vers le sud, soit vers le fleuve.

Ce document est produit sous l'annexe 9.

De plus, comme il n'apparaît pas très clairement sur cette « photo couleur » l'emplacement de nombreux ruisseaux, nous produisons sous l'annexe 10 (deux documents différents, mais qui réfèrent à la même réalité). Je me permets d'attirer l'attention de la commission sur le fait que sur tout notre territoire, plusieurs ruisseaux et leurs nombreuses ramifications traversent toute cette bande extrêmement étroite de notre Municipalité, du nord au sud pour se déverser dans le Saint-Laurent.

À cet égard et conséquemment **TOUTES LES CONTAMINIATIONS POSSIBLES** se retrouveraient inexorablement dans les eaux du Saint-Laurent, ce que nous ne pouvons ni même imaginer ni surtout permettre une telle source de pollution pour **l'ensemble du Québec.**

Vous nous avez demandé de vous faire parvenir des renseignements sur plusieurs points concernant notre consommation d'eau, sur nos sources d'alimentation lesquelles sont situées à Lavaltrie et également sur nos nappes souterraines situées sur notre territoire.

Pour répondre à vos questions, nous vous demandons de bien recevoir les documents suivants :

ANNEXE 11 : Paroisse de Saint-Sulpice : Rapport de consommation d'eau 2013.

ANNEXE 12 : Infrastructure, tuyauterie, station de pompage à Lavaltrie

ANNEXE 13 : Plan des nappes d'eau souterraines, lesquelles sont alimentées par les eaux

Surface (donc grand danger de contamination), situées sur notre territoire.

Les débordements d'eau de pluie sont acheminés dans le fleuve.

ANNEXE 14 : Étude hydrogéologique, mise aux normes du système de captage d'eau

souterraine.

Nous espérons que cet envoi et notre nouvelle documentation sera répondre à vos demandes. Nous demeurons entièrement à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.

Veillez accepter l'expression de nos meilleurs sentiments.



Pierre Imbault, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Sulpice.